



VILLE DE DOUDEVILLE

**ARRETE MUNICIPAL de CIRCULATION**  
**Commune de DOUDEVILLE**  
**Seine-Maritime**

Le Maire de DOUDEVILLE,

Vu, le Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant les incivilités récurrentes, et notamment les dépôts sauvages d'ordure, sur la zone d'activités du champ de courses,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Le stationnement sera strictement interdit sur tous les espaces verts de la zone d'activités du champ de courses à partir du présent arrêté.

Article 2<sup>ème</sup> : La pêche ainsi que les piques niques seront strictement interdits autour du bassin et sur les espaces verts de la zone d'activités du champ de courses à partir du présent arrêté.

Article 3<sup>ème</sup> : Toutes contraventions au présent arrêté seront constatées par procès verbal et poursuivies conformément à la législation.

Doudeville, le 23 août 2012

M. Le Maire,

  
M. Daniel DURÉCU

Ampliations :

- M. l'agent de police
- Gendarmerie
- Service Voirie
- D.D.I
- Service incendie
- Le demandeur
- Registre